

Décision

Générale

colonial

Décision n° 111 28 janvier 1950

n° 111 28

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 117 du 7 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux, autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission d'absence formulée par Ibrahim Boeu, Infirmier, 6e échelon, en service à l'hôpital colonial

Vu l'avis favorable du médecin lieutenant-colonel, chef du service sanitaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de vingt et un jours à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Ibrahim Boeu, infirmier, 6e échelon, en service à l'hôpital, pour compter du 1er février 1950. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.